

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF8

présenté par
M. Collard

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état actuel du texte, le remplacement de l'ISF par l'ISFI aboutit à exonérer les très grandes fortunes boursières ainsi que les signes extérieurs de richesse les plus ostentatoires .

Il convient donc de revoir le contenu d'un article emblématique d'un budget « pour les riches » .